



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Mobilité  
et des Travaux publics

Luxembourg, le 05 MARS 2019

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Entrée le:  
06 MARS 2019

**Monsieur Marc Hansen**  
**Ministre aux Relations avec**  
**le Parlement**

**Service Central de Législation**  
**43, boulevard F.D. Roosevelt**  
**L – 2450 Luxembourg**

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N° 266 du 25 janvier 2019 de l'honorable député Monsieur Georges Mischo, concernant la réorganisation des lignes autobus RGTR, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

**François Bausch**  
**Ministre de la Mobilité**  
**et des Travaux publics**

**Réponse de Monsieur le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n° 266 du 25 janvier 2019 de Monsieur le Député Georges Mischo**

Par sa question parlementaire l'honorable Député s'enquiert sur la réorganisation de certaines lignes d'autobus RGTR.

La décision de modifier la ligne RGTR 307 Bettembourg - Noertzange - Esch/Alzette, circulant via Bergem-Mondercange, n'était pas liée au concept de la réorganisation du réseau RGTR, qui est actuellement encore en phase de planification, mais elle se base sur une décision prise par le Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics lors des modifications apportées à l'offre des transports publics dans la commune de Mondercange. En effet, cette décision a été prise suite à plusieurs discussions avec le Bourgmestre de la Commune de Mondercange de sorte que ces lignes RGTR ont été adaptées aux besoins des habitants des localités tout en s'intégrant dans les réflexions régionales de la Direction des transports publics. La Commune de Mondercange profite aujourd'hui d'une excellente connexion vers les agglomérations de la Ville de Luxembourg et de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Je tiens à préciser que la ligne 307 n'est pas une nouvelle ligne mais avait déjà existé avant la mise en service de la ligne TICE 17. S'il est vrai que suite à la modification de la ligne 307, une partie de son itinéraire est similaire à celui de la ligne 17, les deux lignes desservent d'autres destinations au centre de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Arrêts desservis par le TICE, ligne 17:

Esch/Alzette, Cité Verte  
Esch/Alzette, Op Zaepert  
Esch/Alzette, Rue A. Useldinger  
Esch/Alzette, Fettmeth  
Esch/Alzette, Wobrécken  
Esch/Alzette, Rue Général Patton  
Esch/Alzette, Piscine municipale  
Esch/Alzette, Rue Large  
Esch/Alzette, Place des Remparts  
Esch/Alzette, Rue de l'Alzette  
Esch/Alzette, Av. de la Gare  
Esch/Alzette, Gare.

Arrêts desservis par le RGTR, ligne 307:

Esch/Alzette, Hubert Clement  
Esch/Alzette, Cinquantenaire  
Esch/Alzette, Rue Henri Dunant  
Esch/Alzette, LHCE

Esch/Alzette, Piscine municipale  
Esch/Alzette, rue Large  
Esch/Alzette, Grand-rue  
Esch/Alzette, Place Hôtel de Ville  
Esch/Alzette, Goar quai B2

Des consultations avec les autres communes desservies par la ligne 307 n'étaient pas nécessaires alors qu'il s'agissait d'une ligne existante dont l'itinéraire était déjà utilisé par d'autres lignes de bus.

Je précise dans ce contexte que mes services sont toujours disponibles pour toute demande de concertation en vue de discuter d'éventuelles modifications du réseau RGTR. De même, mes services sont régulièrement en contact avec la direction du TICE.

Enfin, je profite de l'occasion pour rappeler que le Ministère de la Mobilité et des Travaux publics finance non seulement l'exploitation du réseau RGTR mais aussi la majeure partie du réseau TICE, suivant les mêmes critères de rémunération que pour le RGTR.